

## Mieux protéger le milieu marin avec la science



Laurent Ballesta / Office français de la biodiversité

Connaître et comprendre les écosystèmes marins pour mieux les protéger. Ici, mesure d'une grande nacre (*Pinna nobilis*).

L'Ifremer et l'Office français de la biodiversité (OFB) ont signé un accord-cadre de quatre ans. Un partenariat renforcé entre les deux établissements au service de la protection et gestion de la biodiversité marine.

La collaboration entre les deux établissements ne date pas d'hier mais remonte à l'Agence des aires marines protégées, aujourd'hui intégrée à l'OFB. Cet accord-cadre signé le 11 mars 2021 doit permettre de créer davantage de synergies pour mieux connaître la biodiversité marine, améliorer le suivi et l'évaluation de son état ainsi que les pressions que subit le milieu marin. « Nous avons longtemps travaillé ensemble, entre un opérateur prestataire, l'Ifremer et un financeur,

*l'OFB. Nous avons souhaité dépasser et amplifier cette relation pour se mettre à la hauteur des enjeux sur la biodiversité marine qui sont aujourd'hui très importants, souligne Pierre Dubreuil, directeur général de l'OFB. Il faut travailler de manière moins cloisonnée et moins segmentée pour répondre à ces enjeux. Cet accord marque l'avènement du « faire ensemble ». Nous avons d'ores et déjà identifié une dizaine de projets que nous mènerons de concert en signant des accords de coopération. »*

### Une riche mutualisation

Cette complémentarité permettra, par exemple, de proposer aux gestionnaires d'aires marines protégées les mesures de régulation les plus scientifiquement pertinentes. « Dans les parcs naturels marins, un dispositif d'observation et de suivi permet d'acquérir des données qui sont utiles aux chercheurs mais qui doivent aussi être transmises aux citoyens. La complémentarité

*avec l'Ifremer nous permettra d'être meilleurs sur la gestion et sur la connaissance », souligne Pierre Dubreuil. « Si l'on regarde la chaîne de la connaissance, nous arrivons, ensemble, avec l'OFB, à tenir les deux bouts, complète François Houllier, PDG de l'Ifremer. Nous avons la capacité d'aller de la recherche fondamentale jusqu'à l'appui aux politiques publiques. »*

Ce partenariat vise également la mise en œuvre des directives européennes en mer. « Si on prend l'exemple des directives-cadres sur le milieu marin et sur l'eau, on voit qu'elles traitent parfois les mêmes sujets, sur les mêmes masses d'eau, il y a franchement un intérêt à mutualiser les mesures et les analyses pour des résultats qui bénéficient à la science, indique François Houllier. On y gagnera du temps, de l'efficacité et de la sérénité. » Un partenariat fort mais pas exclusif. Les deux établissements continueront à travailler avec d'autres partenaires pour améliorer et diffuser la connaissance et mieux protéger la biodiversité.

# Aires protégées : une nouvelle stratégie globale

La France protégera au moins 30 % de son territoire terrestre et marin d'ici à 2030, avec 10 % placés sous « protection forte ».

La stratégie nationale aires protégées 2030 couvre pour la première fois les espaces terrestres et marins. « C'est une vraie avancée qu'attendaient nombre d'acteurs. Elle offre une vision globale et permettra de renforcer la prise en compte des enjeux de gestion intégrée terre-mer », analyse Sophie-Dorothee Duron, adjointe du directeur de l'eau et de la biodiversité au sein du ministère de la Transition écologique. Pour les trois ans qui viennent, 11 millions d'euros supplémentaires pour les aires protégées ont été inscrits dans les projets de loi de finances et 60 millions d'euros leur seront dévolus dans le cadre du plan de relance. Un effort financier inédit auquel s'ajoute le maintien de 40 postes au profit des gestionnaires d'aires protégées.

Parmi les grands objectifs figure la mise en œuvre de zones de protection forte (1). Toutes les aires protégées françaises sont appelées à y participer. « Dans le plan d'actions de la stratégie, il est prévu d'évaluer les 10 % de protection forte sur une base écorégionale, pointe François Gauthiez directeur de l'appui aux stratégies pour la biodiversité à l'OFB. Un rendez-vous est fixé dans trois ans et il scrutera les protections fortes mises en place par écorégions. » La sélection de ces zones doit être rapidement menée. « Le parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a prévu sur deux ans une action approfondie pour identifier les zones de protection forte, c'est ce type d'action qu'il faudra mener partout », ajoute-t-il. La stratégie s'attache à mettre en œuvre des objectifs et des actions clairement définis. « C'est l'autre nouveauté de cette stratégie, explique Sophie-Dorothee Duron. Elle



Xavier Desmier

Une nouvelle stratégie Aires protégées pour les espaces marins et terrestres. Un cap pour 2030.

s'accompagne de cibles et d'actions concrètes, ce qui n'était pas le cas des stratégies précédentes. Elle est construite pour être évaluable, avec des indicateurs bien définis. »

« La quantité – la superficie des aires protégées – doit aller de pair avec la qualité, l'efficacité de la gestion ainsi que la représentativité écologique du réseau d'aires protégées, complète Maud Lelièvre, présidente du comité français de l'UICN. Cette qualité doit effectivement être améliorée. L'UICN propose pour cela une méthodologie, la Liste verte des aires protégées, pour accompagner les gestionnaires. »

Au-delà des aires protégées, le plan d'actions prévoit d'assurer la reconnaissance d'outils de planification

et de gestion. « Il s'agit d'identifier des sites qui ne sont pas des aires protégées mais qui obtiennent des résultats positifs et durables pour la conservation, souligne-t-elle. Le comité français de l'UICN est volontaire pour identifier ces outils en France. »

\* Une zone de protection forte est « une zone géographique dans laquelle les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace, sont supprimées ou significativement limitées, et ce de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée associée à un contrôle effectif des activités concernées ».

## 3 questions à...



Damien Valente / Terra

Bérangère Abba

Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée de la biodiversité.

## Il faut apporter des réponses opérationnelles

**Quelles sont vos priorités pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale aires protégées en mer ?**

Cette stratégie est construite sur la continuité écologique terre-mer afin de constituer un réseau cohérent d'aires protégées. Cette approche suscitera des réponses opérationnelles pour préserver la qualité des eaux marines en agissant sur l'amont des cours d'eau, pour protéger et restaurer le bon état écologique des écosystèmes marins, et pour accompagner l'évolution des pratiques dans les aires marines protégées.

**Quels sont les accompagnements prévus pour les usagers de la mer ?**

Cette stratégie sera territorialisée pour mobiliser tous les acteurs, dont les usagers de la mer. Les AMP sont des lieux pilotes pour rendre les pratiques durables. Des moyens dédiés leur sont consacrés : 10 millions d'euros supplémentaires sont inscrits dans la loi de finances 2021 pour les aires protégées. Le plan France relance a fléché 19 millions en faveur des parcs naturels marins. Pour mobiliser plus largement, l'objectif de création de 500 aires marines éducatives est inscrit dans la stratégie.

**Comment se passent les discussions à Bruxelles sur la notion de protection stricte ?**

La définition française de la protection forte diffère de celle de protection stricte proposée par la Commission européenne. Il nous faut trouver les équilibres qui permettent de conduire des activités économiques tout en maîtrisant les impacts sur les enjeux écologiques propres à chaque aire marine protégée. C'est cette définition française de la protection forte que je porte auprès de l'Union européenne.

# Le plan d'actions et l'OFB

Définir des zones de protection forte et se donner des moyens de gestion conséquents et acceptés par tous, c'est l'objectif du premier plan d'actions 2020-2023.

La stratégie nationale des aires protégées s'appuiera sur trois plans d'actions dont le premier s'achève en 2023. L'Office français de la biodiversité pilote ou copilote près de la moitié des actions qui en découlent. « Nous passons d'une stratégie de l'État à une stratégie de la nation ou chacun participe, les collectivités, les usagers du milieu, les gestionnaires », décrypte Michel Sommier, directeur des parcs et aires protégées à l'OFB. L'objectif fixé par le président de la République doit permettre de placer 10 % du territoire à un niveau élevé de protection. « Nous sommes sur une posture progressive, d'implication, de négociation sur ces zones de protection forte. Nous faisons le pari qu'en impliquant tout le monde, nous allons plus loin », souligne Michel Sommier.

Dans cet esprit, les conseils de gestion des parcs naturels marins, réunissant tous les acteurs de la mer, seront impliqués pour porter des propositions dans les parcs. La mise en œuvre de la stratégie 2020-2030 se fera au niveau de chaque façade maritime. « Nous voulons définir avec la gouvernance locale le niveau d'ambition et les moyens et modalités pour atteindre ces objectifs », détaille Laure Verneyre déléguée pour la façade maritime Méditerranée à l'OFB.

Un processus d'identification et d'analyse de la cohérence du réseau à l'échelle de la façade est ainsi lancé. « Nous animons une démarche originale, un

groupe de travail qui regroupe les acteurs issus du conseil maritime de façade. Nous devons définir les cibles de zones de protection forte mais également les méthodes d'accompagnement des gestionnaires pour les amener vers cet objectif. » « Cette approche décentralisée est intéressante, souligne Emmanuel Caillot, président du forum des gestionnaires d'aires marines protégées. Il faut s'appuyer sur le réseau d'AMP existant pour bénéficier de l'expertise des gestionnaires sur les territoires pour flécher des zones de protection forte clés. »

## Des actions de gestion efficaces et réelles

Au-delà de la définition de ces zones, le réseau veut être attentif à leur gestion. « Il faut des actions de gestion efficaces et réelles. La question des moyens se pose. L'accès aux programmes européens de financement doit être amélioré. Un autre axe consiste à montrer que les aires protégées sont des leviers pour l'ensemble de l'économie. C'est un changement de paradigme qui ouvre la voie à d'autres modes de financement. »

« Les aires protégées sont des outils de développement qu'il faut savoir valoriser », complète Dominique Godefroy, vice-président de l'Association nationale des élus du littoral (Anel). Il souhaite que les collectivités locales s'impliquent davantage dans la gestion de ces zones. « C'est parfois compliqué parce qu'il y a des conflits d'usage autour de ces espaces. Mais ce sont des zones de gestion, pas d'interdiction. On souhaite continuer à développer, à aménager de façon intelligente et durable... Néanmoins, il faut aussi y associer des zones de protection forte qui seront des poumons et des zones de respiration de la biodiversité. »



Mathieu Fouliqué

Plongeur biologiste sur un massif de coralligène (réserve marine de Cerbère-Banyuls). Les protections fortes ont vocation à être développées.



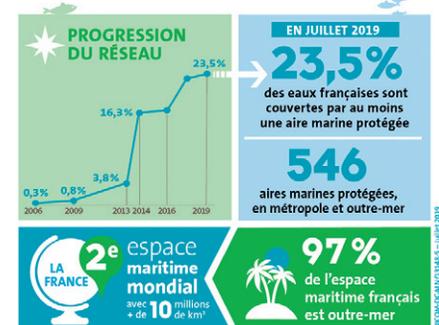
**L'opération** Attention, on marche sur des œufs, dont est partenaire l'OFB aux côtés du Conservatoire du littoral, de la LPO et de Rivages de France, vise à sensibiliser les usagers du littoral et les gestionnaires de plages au respect de la faune sauvage. Au printemps, les gravelots à collier interrompu, grands gravelots, sternes naines, huîtres-pies et autres oiseaux du bord de mer reviennent en France hexagonale pour se reproduire.

**200** aires marines éducatives et bientôt davantage. Les inscriptions sont ouvertes depuis le 12 avril et jusqu'en septembre pour candidater à ce dispositif national qui permet à des élèves de primaire et collège de gérer un petit morceau de littoral dans le cadre scolaire. L'OFB est l'opérateur national de ce dispositif.

**L'appel à contribution** pour la 5<sup>e</sup> édition du Congrès international des aires marines protégées, qui se tiendra à Vancouver au Canada en septembre 2023, sera ouvert du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2021. IMPAC5 rassemble tous les quatre ans la communauté internationale des aires marines protégées. L'OFB est membre du comité de pilotage et soutient le réseau intergouvernemental des agences des aires marines protégées qui se réunira également à cette occasion.

## Réseau français des AMP

### RÉSEAU FRANÇAIS DES AIRES MARINES PROTÉGÉES



# « Il faut réapprendre à regarder »

Depuis 17 ans, Isabelle Landriau est l'âme de l'Ecole de la mer. L'association basée à La Rochelle fait plus que de l'éducation à l'environnement : elle accompagne le changement de regard sur l'importance de la biodiversité.

Isabelle Landriau est responsable déléguée de l'association Ecole de la mer. « Je dis souvent que je travaille dans une association d'éducation à l'environnement. Je réalise autant de tâches administratives pour faire vivre l'association que d'actions sur le terrain en bottes de caoutchouc », sourit-elle. Elle est arrivée dans l'association il y a 17 ans après un doctorat de biologie marine en Normandie, et un peu de recul. « Je suis normande. J'ai l'impression que quand on vit dans ces espaces littoraux, on est très lié au milieu marin. Après avoir fait ces études, je me suis rendu compte que plutôt que de mesurer les effets de l'action de l'homme sur l'environnement – c'était l'objet de ma thèse de doctorat, qui s'intéressait à l'impact des polluants sur les poissons plats en baie de Seine –, il fallait agir en amont. Pour moi, cela devait passer par l'éducation et la connaissance. »

Ces valeurs, elle les retrouve à l'Ecole de la mer, un acronyme qui signifie Espace de culture océane du littoral et de l'environnement. L'association, créée en 1999 et basée à La Rochelle, est activement présidée par la navigatrice Isabelle Autissier. Elle a pour objet l'information, la pédagogie et la diffusion de la culture scientifique et technique sur les thèmes de la biodiversité marine et des espaces littoraux envers tous les publics.

« Pendant près de 20 ans, j'ai pu voir évoluer le rôle et le message de l'association. Si je caricature, nous étions les gentils animateurs nature pour les enfants. Aujourd'hui, nous sommes des acteurs qui aidons à la mise en œuvre des politiques publiques. Il y a un nouveau regard de certains partenaires et une demande sociale d'éducation à l'environnement, qui s'est confortée d'année en année. Le choc du confinement a permis de remettre en évi-



Sebastien Salom-Gomis/Bellavista

« Le choc du confinement a permis de remettre en évidence notre lien à l'environnement »

dence notre lien à l'environnement : on vit dans un écosystème et on en est dépendant. »

En plus de 20 ans, 154 000 enfants ont été sensibilisés. Aujourd'hui, l'association s'adresse pour moitié à un public adulte et pour l'autre aux enfants, notamment par l'intermédiaire des aires marines éducatives (AME), un dispositif national piloté par l'OFB. Ce sont des espaces littoraux gérés par des primaires et collégiens dans le cadre scolaire. « Cela nous permet de travailler avec eux sur le temps long, d'évaluer leurs savoirs et de mesurer s'ils ont bien compris les enjeux. Plus largement, ces AME touchent directement à leur milieu de vie. Ils le connaissent, se l'approprient. Ce n'est plus un voisin lointain. »

## Aider les enfants à oser

Ces projets se mènent sur le long terme : le flambeau est passé d'une année à l'autre entre les classes, le suivi se poursuit, d'autres solutions de gestion sont imaginées. « J'ai souvent été surprise de voir ce qu'ils osaient proposer aux adultes, sourit Isabelle Landriau. Je me souviens d'une classe partie à la rencontre de tous les commerçants du bord de mer pour les interroger sur l'impact de leur activité sur leur aire marine éducative. Les retours ont été très positifs. Les enfants osent aussi interroger des élus sur des sujets assez pointus. Je ne pense pas qu'autant de liberté de parole était donnée à ma génération. » Ces AME permettent aussi aux

## Repères

- **1999** : année de création de l'Ecole de la mer.
- **150 000** : enfants ont été reçus en activité.
- **50 000** : personnes ont participé aux sorties et conférences organisées par l'association.
- **40** : outils pédagogiques ont été conçus pour accompagner les activités.
- **100** : jeunes ont été formés au sein de l'association.

enfants d'aller plus loin que le simple constat. « On leur demande d'établir un projet de gestion, d'imaginer ce que l'on peut mettre en place pour que les comportements changent. Ils jouent un rôle. Et ils s'impliquent incroyablement ».

L'action de l'Ecole de la mer a pu être renforcée grâce au partenariat établi avec le parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. « Nous avons créé un collectif d'associations qui agit au sein du parc. Cela nous permet d'échanger, de construire, de mutualiser des moyens. De façon collective, cela nous permet d'être plus efficaces, de monter en compétences. » Isabelle Landriau va continuer à creuser son sillon sur l'estran. Quand on lui demande où elle sera dans dix ans, elle répond : « Toujours en bord de mer », avant de regarder vers le large. « On ne voit jamais deux fois la même chose pendant une sortie. On découvre une espèce bien cachée, pas vue depuis longtemps, une ponte, de toutes petites choses qui sont l'objet d'émerveillement. La biodiversité juste à côté de nos lieux de vie est riche et importante et parfois, on ne la voit plus. Il faut réapprendre à regarder. »

**Directeur de la publication** : Pierre Dubreuil  
**Rédactrice en chef** : Agnès Poirat  
**Rédacteur** : Pierre-Baptiste Vanzini  
**Ont participé à ce numéro** : Cecile Barreaud, Delphine Meyssard, Anne Nicolas, Michel Peltier.  
**Office français de la biodiversité** :  
16, quai de la Douane  
CS 42932 / 29 229 Brest cedex 2

[www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)